



Barrantagh

Gestion de Placements

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

Rapport semestriel non audité

Période close le 30 juin 2022

Rapport semestriel non audité
Période close le 30 juin 2022

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

AVIS RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Gestion de placements Barrantagh Inc., gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers annuels des Fonds. Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières (Règlement 81-106), si les états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur, ils doivent être accompagnés d'un avis en faisant état. Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'un examen par un auditeur indépendant du Fonds conformément aux normes des Comptables professionnels agréés. L'information financière annuelle auditée en date du 31 décembre 2022 sera présentée dans le prochain rapport sur le Fonds.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États de la situation financière

Au 30 juin 2022 (non audité) et au 31 décembre 2021

	2022	2021
Actif		
Actif courant		
Placements (coût : 81 847 096 \$, 78 174 936 \$ en 2021)	86 952 766 \$	96 172 829 \$
Trésorerie	1 738 678	2 104 650
Souscriptions à recevoir	61 614	390 782
Montant à recevoir de courtiers	2 342 023	-
Dividendes à recevoir	249 792	226 107
	91 344 873	98 894 368
Passif		
Passif courant		
Rachats à payer	149 215	26 545
Montant à payer aux courtiers	1 006 364	-
Frais de gestion à payer (note 7)	26 626	3 855
Charges à payer	43 057	43 846
	1 225 262	74 246
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	90 119 611 \$	98 820 122 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	850 292	636 482
Série F	51 083 449	54 641 198
Série O	38 185 870	43 542 442
Parts en circulation		
Série A	88 278	58 863
Série F	3 955 205	3 788 129
Série O	2 904 090	2 980 627
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	9,63 \$	10,81 \$
Série F	12,92	14,42
Série O	13,15	14,61

Approuvé par :

Wally Kusters (signé)

Administrateur

Marino Scarmozzino (signé)

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États du résultat global

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2022	2021
Revenus		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	961 347 \$	670 179 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	2 117 174	2 001 258
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(12 892 223)	5 578 088
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur la trésorerie	321	16
Total du gain (perte) net sur les placements	(9 813 381)	8 249 541
Autres revenus		
Autres revenus	27 040	19 820
Gain (perte) de change sur la trésorerie	517	(38)
Total des autres revenus	27 557	19 782
Total des revenus	(9 785 824)	8 269 323
Charges		
Frais de gestion	292 559	175 405
Droits de garde	3 910	4 168
Frais de tenue de registres	46 679	32 160
Frais d'administration	39 725	42 396
Frais liés au Comité d'examen indépendant	17 292	17 500
Coûts de transactions (note 3)	43 494	53 957
Honoraires d'audit	18 249	11 859
Frais juridiques	36 211	29 657
Total des charges	498 119	367 102
Charges absorbées par le gestionnaire	-	-
Charges nettes	498 119	367 102
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(10 283 943)	7 902 221
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	(88 357)	5 963
Série F	(5 830 269)	4 106 683
Série O	(4 365 317)	3 789 575
Nombre moyen pondéré de parts		
Série A	78 045	10 979
Série F	3 941 109	2 550 921
Série O	2 970 151	2 381 807
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série		
Série A	(1,13) \$	0,54 \$
Série F	(1,48) \$	1,61 \$
Série O	(1,47) \$	1,59 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	Série A		Série F		Série O	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	636 482 \$	- \$	54 641 198 \$	21 444 938 \$	43 542 442 \$	28 553 048 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	(88 357)	5 963	(5 830 269)	4 106 683	(4 365 317)	3 789 575
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	346 602	279 510	11 602 300	21 951 608	2 402 602	9 272 673
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-
Rachat de parts rachetables	(44 435)	-	(9 329 780)	(3 237 651)	(3 393 857)	(2 268 498)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	302 167	279 510	2 272 520	18 713 957	(991 255)	7 004 175
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	213 810	285 473	(3 557 749)	22 820 640	(5 356 572)	10 793 750
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	850 292	285 473	51 083 449	44 265 578	38 185 870	39 346 798

	2022	2021
	TOTAL – FONDS	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	98 820 122 \$	49 997 986 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	(10 283 943)	7 902 221
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	14 351 504	31 503 791
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-
Rachat de parts rachetables	(12 768 072)	(5 506 149)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	1 583 432	25 997 642
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(8 700 511)	33 899 863
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	90 119 611	83 897 849

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAG

Tableaux des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(10 283 943)	7 902 221
Ajustements :		
(Gain) perte de change latent sur la trésorerie	(321)	(16)
(Gain) perte net réalisé sur les placements	(2 117 174)	(2 001 258)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	12 892 223	(5 578 088)
Achats de placements	(16 366 199)	(19 711 814)
Produit de la vente et à l'échéance de placements	14 811 213	4 965 779
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir de courtiers	(2 342 023)	-
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	(23 685)	(41 328)
Augmentation (diminution) du montant à payer aux courtiers	1 006 364	-
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	22 771	4 857
Augmentation (diminution) des charges à payer	(789)	(30 800)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(2 401 563)	(14 490 447)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	-	(40)
Produit de l'émission de parts rachetables	14 680 672	21 112 755
Charges liées au rachat de parts rachetables	(12 645 402)	(4 600 417)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	2 035 270	16 512 298
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	321	16
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	(366 293)	2 021 851
Trésorerie à l'ouverture de la période	2 104 650	781 068
Trésorerie à la clôture de la période	1 738 678	2 802 935
Autres renseignements sur les flux de trésorerie :		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	937 662	782 260

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D'ACTIONNAIRES CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH
Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2022 (non audité)

Nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Industrie				
17 804	Groupe Aecon Inc.	312 298	233 767	
25 533	Boyd Group Services Inc.	4 757 273	3 540 406	
78 595	Brookfield Business Corp.	3 045 537	2 313 837	
60 028	Calian Group Ltd.	3 125 053	3 785 366	
20 020	Cargojet Inc.	2 971 501	2 853 050	
162 019	Corporation Savaria	2 741 814	2 112 728	
		16 953 476	14 839 154	16,5 %
Biens de consommation de base				
97 727	Jamieson Wellness Inc.	3 034 419	3 499 604	
36 419	Premium Brands Holdings Corp.	3 596 874	3 397 529	
		6 631 293	6 897 133	7,7 %
Énergie				
252 545	ARC Resources Ltd.	2 198 962	4 098 805	
345 944	Enerflex Ltd.	2 748 856	2 099 880	
124 487	Gibson Energy Inc.	2 735 969	2 967 770	
723 711	Tamarack Valley Energy Ltd.	2 825 136	3 133 669	
2 649 179	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	2 786 780	3 470 424	
		13 295 703	15 770 548	17,5 %
Immobilier				
133 546	Minto Apartment Real Estate Investment Trust	2 767 579	1 955 113	
673 369	StorageVault Canada Inc.	2 637 485	3 993 078	
142 806	Summit Industrial Income Real Estate Investment Trust	1 879 567	2 443 411	
		7 284 631	8 391 602	9,3 %
Services aux collectivités				
96 316	Borex inc.	3 155 439	4 130 030	
253 792	Superior Plus Corp.	3 267 709	2 883 077	
		6 423 148	7 013 107	7,8 %
Matériaux				
353 444	Chemtrade Logistics Income Fund	2 630 737	2 866 431	
98 329	Le Groupe Intertape Polymer Inc.	2 023 500	3 980 358	
		4 654 237	6 846 789	7,6 %
Finance				
107 127	Definity Financial Corp.	2 966 201	3 564 115	
43 948	EQB Inc.	2 885 747	2 335 836	
147 868	Propel Holdings Inc.	1 535 905	937 483	
136 534	Trisura Group Ltd.	3 135 626	4 550 678	
		10 523 479	11 388 112	12,6 %
Santé				
86 900	Andlauer Healthcare Group Inc.	2 594 639	3 801 006	
187 066	dentalcorp Holdings Ltd.	2 107 560	2 227 956	
117 295	Neighbourly Pharmacy Inc.	2 843 245	2 873 728	
		7 545 444	8 902 690	9,9 %
Technologies de l'information				
155 191	Dye & Durham Ltd.	4 917 718	3 375 404	
15 137	Softchoice Corp.	324 109	340 734	
		5 241 827	3 716 138	4,1 %
Consommation discrétionnaire				
62 195	Groupe d'alimentation MTY Inc.	3 396 620	3 187 493	
		3 396 620	3 187 493	3,5 %
		81 949 858	86 952 766	96,5 %
	Coûts de transactions (note 3)	(102 762)		
	Total des placements	81 847 096	86 952 766	96,5 %
	Autres éléments d'actif (de passif) net		3 166 845	3,5 %
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		90 119 611	100,0 %

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

1. Renseignements généraux

Le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement créée en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 15 avril 2019. Le Fonds est entré en activité le 15 avril 2019. L'objectif de placement du Fonds est de surpasser l'indice des actions canadiennes à petite capitalisation S&P/TSX au cours des cycles de marché. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation sur le marché canadien.

L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Yonge Street, Suite 1700, Toronto (Ontario), Canada M5C 2W1.

Gestion de placements Barrantagh Inc. (le « gestionnaire ») fournit des services de conseil en placement et assure la prestation de tous les services généraux de gestion et d'administration quotidiens requis par le Fonds. En tant que conseiller en valeurs du Fonds, le gestionnaire s'occupe de la gestion du portefeuille de placements du Fonds. RBC Services aux investisseurs et de trésorerie est le dépositaire, le fiduciaire et l'administrateur du Fonds.

Les états financiers annuels ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 10 août 2022.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS), notamment la Norme comptable internationale (IAS) 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

3. Principales méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent les placements, la trésorerie, les souscriptions à recevoir, les dividendes à recevoir, les frais de gestion à payer et les charges à payer. Le Fonds comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur majorée des coûts de transactions. Selon le modèle économique du Fonds, les actifs et passifs financiers sont gérés dans l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de la vente d'actifs. Les décisions de placement, ainsi que les gains et les pertes, sont fonction de la juste valeur. Le modèle économique concorde avec un classement et une évaluation à la JVRN. Les placements et les dérivés, le cas échéant, sont classés et évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9).

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est évalué au prix de rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le prix coté sur un marché à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des circonstances en cause.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- a) Les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués selon leur cours de clôture à la date d'évaluation.
- b) Les titres non inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont plutôt évalués selon le cours publié et couramment utilisé ou selon un prix que le gestionnaire du Fonds concerné estime correspondre à la juste valeur.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

- c) Les placements à court terme sont, quant à eux, évalués au coût amorti, qui est similaire à la juste valeur, en raison de l'échéance à court terme de ces placements.
- d) Enfin, les parts de fonds communs de placement sont évaluées selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation du fonds concerné.

Transactions sur titres, comptabilisation des revenus et coûts de transactions

Les transactions sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre le placement. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés sur les transactions de placement sont calculés sur la base du coût moyen. Les gains et les pertes latents correspondent à la différence entre la juste valeur et le coût moyen. Les distributions provenant des fiducies de revenu sont comptabilisées en fonction de la nature des composantes sous-jacentes, à savoir les revenus de dividendes, les revenus d'intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital, en appliquant les classifications publiées par la fiducie pour l'exercice précédent étant donné que celles de l'exercice considéré ne sont disponibles qu'à l'exercice suivant.

Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transactions sont comptabilisés en tant que coût des placements achetés ou en tant que diminution des produits reçus à la vente d'un placement. Ces coûts sont immédiatement passés en charges à l'état du résultat global.

Montants à recevoir pour les placements vendus et montants à payer pour les placements achetés

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les montants à payer pour les placements achetés représentent les transactions de placement dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti, qui avoisine la juste valeur.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès de banques à charte canadiennes et les découverts bancaires, qui, le cas échéant, sont comptabilisés en tant que passif courant dans l'état de la situation financière.

Autres actifs et passifs

Les dividendes à recevoir et les souscriptions à recevoir sont classés et évalués au coût amorti, tandis que les frais de gestion à payer et les charges à payer sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût amorti. Les autres actifs et passifs ont une échéance à court terme; leur coût amorti se rapproche donc de leur juste valeur.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32) les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, sont classées comme passifs financiers. Toutefois, elles peuvent être présentées comme des instruments de capitaux propres si certaines conditions sont respectées. Selon les IFRS, les parts rachetables qui comportent une obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier sont classées comme des passifs financiers. L'obligation des Fonds à l'égard des parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. La clause de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle du Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est classé dans les passifs financiers conformément aux exigences d'IAS 32.

Conversion de devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

- a) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation.
- b) Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.
- c) Les gains et les pertes de change provenant de la conversion sont inscrits dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) net de change sur la trésorerie » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant aux actifs et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités

Les variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Dans les états du résultat global, l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour chaque catégorie de parts.

Évaluation des parts

Une valeur liquidative distincte est calculée chaque date d'évaluation pour chaque série de parts du Fonds. Chaque jour ouvrable du gestionnaire qui est également un jour où la Bourse de Toronto est ouverte constitue une date d'évaluation. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa quote-part de l'actif et du passif qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. Les autres charges, les revenus, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur valeur liquidative relative.

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Toutefois, les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts sont assujettis à l'impôt. Les impôts sur les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts peuvent généralement être recouverts en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la Loi et dans les lois provinciales d'impôt sur le revenu au moment du rachat.

Au 31 décembre 2021, le Fonds avait accumulé des pertes en capital pouvant être reportées de 0 \$ (866 010 \$ au 31 décembre 2020) et n'avait aucune perte autre qu'en capital. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment, tandis que les pertes autres qu'en capital peuvent l'être sur 20 ans.

Le Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Répartition des produits et des charges

Les gains (pertes) réalisés, la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, les revenus et les charges communs à l'ensemble du Fonds sont répartis tous les jours entre chaque série, en fonction de la quote-part de la valeur liquidative représentée par chacune d'elles.

Estimations comptables et hypothèses

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux IFRS, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et estimations comptables établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers comprennent l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et le classement des actifs et passifs financiers.

Voir la note 4 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il constitue une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 *États financiers consolidés* (IFRS 10) et de ses modifications, car il satisfait aux critères suivants :

- il a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- il a déclaré à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- il évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

En tant qu'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant. Il doit plutôt évaluer ces placements à la JVRN.

4. Évaluation à la juste valeur

Le Fonds évalue ses placements à la juste valeur. Ceux-ci sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs dont l'ordre prioritaire est fondé sur la transparence des données utilisées par la technique d'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie place au niveau le plus haut les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement, fasse des estimations ou utilise des techniques d'évaluation, et ce, dans une large mesure.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Lorsque l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles a un effet significatif sur l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, une fourchette de justes valeurs est présentée dans les états financiers.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs suivant présente l'information sur les actifs du Fonds qui ont été évalués à la juste valeur :

Au 30 juin 2022

	Niveau 1 (en milliers de dollars)	Niveau 2 (en milliers de dollars)	Niveau 3 (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actions canadiennes	86 952 766	–	–	86 952 766
Total des placements	86 952 766	–	–	86 952 766

Au 31 décembre 2021

	Niveau 1 (en milliers de dollars)	Niveau 2 (en milliers de dollars)	Niveau 3 (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actions canadiennes	96 172 829	–	–	96 172 829
Total des placements	96 172 829	–	–	96 172 829

Les évaluations de la juste valeur présentées ci-dessus sont effectuées régulièrement. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1 et reclassé au niveau 2 ou 3, selon le cas.

Transferts d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes closes le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2021.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

Évaluation des instruments financiers de niveau 3

Le Fonds ne détenait aucun placement de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période close le 30 juin 2022, ni au cours de celle-ci.

5. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de séries F, O et A. Les parts de série A ont été émises le 30 avril 2021. La série O est offerte aux investisseurs approuvés par le gestionnaire qui ont investi un montant minimal négocié en vertu du prospectus simplifié. Les séries F et O sont offertes par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts rachetables sont émises et rachetées au gré du porteur selon la valeur liquidative par part du Fonds au moment de l'émission ou du rachat. La valeur liquidative par part du Fonds est obtenue en divisant la valeur liquidative totale de chaque série par le nombre total de parts rachetables en circulation de cette série.

Les parts rachetables sont comptabilisées au prix de rachat qui serait à payer au porteur à la date de clôture si ce dernier exerçait son droit d'en demander le rachat. Lorsque des parts sont rachetées au gré du porteur, ce dernier reçoit un montant correspondant à la quote-part de la valeur liquidative, soit la valeur liquidative par part du Fonds. Les transactions pertinentes sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions du Fonds provenant des revenus de placement et des gains en capital réalisés sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds à leur valeur liquidative par part à la date de distribution, sauf si un porteur de parts a expressément demandé par écrit de recevoir ses distributions en trésorerie.

Le tableau ci-après indique le nombre total de parts en circulation aux 30 juin 2022 et 2021.

	2022	2021	2022	2021
Transactions sur parts rachetables	Catégorie A		Catégorie F	
Parts rachetables en circulation				
à l'ouverture de la période	58 863	–	3 788 129	1 734 420
Parts rachetables émises	33 629	27 267	847 722	1 703 423
Parts rachetables émises au réinvestissement	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(4 214)	–	(680 646)	(246 656)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	88 278	27 267	3 955 205	3 191 187
	2022	2021		
Transactions sur parts rachetables	Catégorie O			
Parts rachetables en circulation				
à l'ouverture de la période	2 980 627	2 284 366		
Parts rachetables émises	172 970	680 402		
Parts rachetables émises au réinvestissement	–	–		
Parts rachetables rachetées	(249 507)	(173 189)		
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	2 904 090	2 791 579		

6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, soit les risques de marché, qui comprennent le risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque de crédit.

Le programme de gestion du risque global du Fonds vise à maximiser les rendements en fonction du risque auquel le Fonds est exposé et à réduire l'incidence négative potentielle de la nature imprévisible des marchés financiers sur la performance financière du Fonds.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

La conjoncture économique et les conditions du marché, comme les taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux d'inflation, l'incertitude économique, les changements dans les lois et la conjoncture politique nationale et internationale peuvent avoir une incidence sur la performance des activités du Fonds. Ces facteurs peuvent influencer les prix des titres et leur volatilité ainsi que la liquidité des placements du Fonds. Une volatilité ou une illiquidité inattendue pourrait nuire à la rentabilité du Fonds ou même engendrer des pertes.

La valeur des placements pourrait changer en raison d'un ou de plusieurs risques liés aux instruments financiers suivants :

La pandémie de COVID-19 a bouleversé les marchés partout dans le monde, et les répercussions à long terme sont toujours incertaines. La crise pourrait avoir un effet négatif sur les risques liés aux instruments financiers du Fonds.

Autre risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt).

Les placements du Fonds sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements dans les marchés financiers. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers détenus par le Fonds correspond à la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire réduit ce risque par une sélection minutieuse des titres conformément aux limites établies, et le risque de marché est géré au moyen d'une diversification des placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

L'exposition du Fonds à l'autre risque de prix au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 est indiquée ci-après.

	30 juin 2022		31 décembre 2021	
	Juste valeur	% de l'actif net	Juste valeur	% de l'actif net
Actions	86 952 766 \$	96,5 %	96 172 829 \$	97,3 %

Si la juste valeur des placements en actions détenus par le Fonds au 30 juin 2022 avait augmenté ou diminué de 5,0 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 4 347 638 \$ (4 808 641 \$ au 31 décembre 2021).

Risque de taux d'intérêt

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. En conséquence, les fluctuations des taux d'intérêt n'exposent pas le Fonds à un risque important.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'instruments financiers ou d'opérations conclues par le Fonds libellés en monnaies étrangères fluctue en raison de la fluctuation des taux de change. Le Fonds détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie, qui sont principalement libellés en dollars canadiens. Le risque de change n'était donc pas significatif au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte résulte de l'incapacité d'un émetteur ou d'une partie à un instrument financier de respecter ses obligations financières. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de crédit lié aux créances connexes est considéré comme minimal. Le paiement d'un achat de titres est effectué au moment de leur réception par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit était limitée à la trésorerie et aux créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne puisse pas disposer de trésorerie suffisante pour remplir ses obligations à leur échéance ou qu'il puisse uniquement les remplir selon des modalités nettement désavantageuses.

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Ces dernières sont rachetables à vue au prix équivalent à la valeur liquidative par part en vigueur.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

Le Fonds gère ce risque en investissant la plupart de ses actifs dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs et dont il peut facilement se départir. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie suffisante pour préserver la liquidité. Le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

L'échéance contractuelle des passifs financiers du Fonds est de moins de trois mois.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle des instruments financiers dont les caractéristiques sont similaires et qui sont touchés de façon semblable par des changements de conjoncture économique ou autres. Le risque de concentration du Fonds est présenté par catégorie d'actif dans l'inventaire du portefeuille.

Secteur d'activité	Pourcentage du total des actions	
	30 juin 2022	31 décembre 2021
Industrie	16,5	19,4
Finance	12,6	14,6
Énergie	17,5	14,5
Immobilier	9,3	11,0
Santé	9,9	8,9
Biens de consommation de base	7,7	6,8
Services aux collectivités	7,8	6,5
Matériaux	7,6	5,8
Consommation discrétionnaire	3,5	5,0
Technologies de l'information	4,1	4,8
Total	96,5	97,3

Gestion du risque lié au capital

Les parts rachetables émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe particulière en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, mis à part des exigences de souscription minimale. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement.

7. Transactions avec des parties liées

(a) Frais de gestion

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion annuels pour fournir des services tels que la gestion des placements, la supervision des fournisseurs de services et l'administration générale.

Les frais de gestion des parts de série F sont versés au Fonds à un taux annuel de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série F du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, et sont payables mensuellement, à terme échu.

Les frais de gestion des parts de série O sont négociés entre chaque porteur de parts et le gestionnaire à un taux annuel maximal de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série O du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, sont payables mensuellement ou trimestriellement et peuvent être modifiés de temps à autre. Les frais de gestion des parts de série O sont payés directement par le porteur de parts, et non par le Fonds.

Le Fonds paie des frais de gestion sur les parts de série A à un taux annuel de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable à ces parts, laquelle est calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne. Ces frais sont payables mensuellement, à terme échu. En outre, le courtier peut percevoir une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % pour les parts de série A.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS et la TVH. Le gestionnaire peut absorber une partie des frais de gestion engagés par le Fonds ou y renoncer.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2022 (non audité)

a) Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable du paiement de ses propres charges d'exploitation, qui comprennent les honoraires d'audit et de comptabilité, les droits de garde, les frais de tenue des registres, les frais juridiques, les frais relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus (autres que les frais relatifs à la préparation du prospectus initial du Fonds) et les autres charges d'exploitation courantes, ainsi que de la TPS ou de la TVH, le cas échéant, s'appliquant à ces charges.

Il s'occupe aussi du paiement des frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI). Les membres du CEI reçoivent une rémunération annuelle de 8 000 \$, et son président est payé 12 000 \$ par année.

b) Aucune part du Fonds n'est détenue par des dirigeants, des administrateurs ou par des personnes ou des entités liées au gestionnaire.